Recommandé avec AR 1A 189 384 6338 5 Pléneuf val-André le 27 février 2022

Monsieur Kersanté Gilbert
Vice-président de l'AVA
2, rue de Chaumont
22370 Pléneuf Val André

à

Monsieur Thierry Andrieux
président de Lamballe Terre et Mer
Espace Lamballe Terre et Mer
41 rue Saint Martin
22404 Lamballe Amor

Objet : gestion des déchets ménagers et assimilés.

Notre association « Association du Val-André pour la qualité de la vie » ayant pour objet de préserver et promouvoir la qualité de la vie des habitants dans les domaines qui touchent à l'urbanisme, l'environnement, les sites et les nuisances a été déclarée en préfecture des Côtes-du-Nord en date du 6 août 1974, puis agrée par la préfecture le 6 février 1980.

L'organisation territoriale ayant été modifiée, certaines compétences de la commune de Pléneuf Val-André ont été transférées à Lamballe Terre et Mer. C'est pourquoi je me permets de vous contacter concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés pour la commune de Pléneuf Val-André.

Les élus de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer ont décidé de modifier le plan de ramassage des déchets ménagers et assimilés. Un passage tous les quinze jours pour les déchets ménagers, bacs marron et toutes les semaines pour les bacs jaunes.

La principale problèmatique pour les communes du littoral est de gérer l'afflux de population pendant la période estivale (population multipliée par 6 ou7) et durant les vacances scolaires. La grande majorité des touristes est en location hebdomadaire. L'annonce de porter la fréquence de passage pour les déchets ménagers à 15 jours nous a immédiatement semblé aberrante pour des raison d'hygiène, d'image de la station balnéaire et d'organisation pratique.

Les membres de l'association ont décidé d'abord de laisser place au débat démocratique mené par nos élus. Mais devant l'échec de ces derniers nos adhérents ont demandé aux membres du bureau d'agir au niveau de Lamballe Terre et Mer afin qu'une solution sensée soit trouvée. Par exemple un ramassage hebdomadaire pour les déchets ménagers pendant la durée de la saison estivale (15 juin au 15 septembre) et les vacances scolaires et un ramassage bi-mensuel pour les poubelles jaunes.

Les résidents à l'année sont inquiets, ils craignent un service moindre pour un coût plus élevé. Des articles parus dans la presse nationale montrent que des communes font des bénéfices indus sur la gestion des ordures ménagères. Pourriez-vous nous fournir une projection chiffrée à partir de quelques exemples sous la forme, coût actuel et coût après application de la nouvelle réforme suivant le nombre de levées.

Monsieur le président nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur le sujet et espérons qu'une solution pertinente soit prise.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

G.Kersanté vice président de l'AVA